



# Administration temporelle

## Diocèse de Mont-Laurier

435, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J9L 1S1  
Téléphone : (819) 623-5530 poste 231; Télécopieur : (819) 623-9523  
Courriel : lturgeon@diocese-mont-laurier.org; Site : www.diocese-mont-laurier.org

Date : 2010-12-13

No : 18

## FONDS PAROISSIAL DE PASTORALE

### Critères d'utilisation

Le 22 septembre 2009, notre évêque émettait au sujet de la création d'un fonds paroissial de pastorale un décret qui s'énonçait comme suit : « ... je décrète que les fabriques des paroisses devront dorénavant verser dans un fonds paroissial de pastorale au moins vingt-cinq pour cent (25%) du produit de la vente de leurs immeubles, ce fonds n'étant pas assujéti à la taxe diocésaine, pour assurer la pérennité de la pastorale dans la paroisse. »

**But général de ce fonds paroissial de pastorale** : servir à financer en tout ou en partie des projets et des activités de pastorale proprement dite pour soutenir cette portion du peuple de Dieu que constitue une paroisse à l'intérieur du diocèse dans sa mission primordiale d'annoncer Jésus Christ. Il ne doit pas servir à effectuer des réparations aux meubles ou aux immeubles.

**Critères d'utilisation du fonds paroissial** : (établis après consultations du Conseil presbytéral)

Il doit servir à la mise en place de **projets et d'activités**

... **dans un domaine proprement pastoral** selon l'un ou l'autre des quatre pôles de la vie chrétienne :

- *éduquer et former la vie chrétienne* (connaissances, formation de base et continue);
- *témoigner* (engagement, transformation du milieu);
- *fraterniser* (le « vivre ensemble », convivialité);
- *célébrer* (liturgie officielle, vie de prière personnelle).

(Voir *L'équipe locale d'animation pastorale* (Diocèse de Mont-Laurier, octobre 2006, p. 9—11)

... **pour répondre à des besoins particuliers en pastorale** :

- de catégories de personnes non rejointes par les activités régulières;
- de catégories de personnes non rejointes dans un domaine particulier de la vie chrétienne;
- du personnel à former ou à perfectionner;
- de l'animation des personnes;
- d'achat de matériel didactique ad hoc;
- de certains frais de déplacements;
- de financement de sessions particulières et/ou de personnes-ressources;
- d'expérimentation de nouvelles façons de faire ou de nouveaux instruments;
- de rémunération partielle du personnel pastoral.

André Chalifoux v.g.  
Responsable de la pastorale d'ensemble